

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-05-29

Rennes, le 29/05/2024

Objet : Fermeture chemins de halage et de contre halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise I Marine Solutions ;
Considérant que des travaux de remplissage de la vasière de Pont Réan, doivent être réalisés du 15 au 29/06/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche en amont de la vasière de Pont Réan à l'aval de la vasière de Pont Réan est interdit à tous les usagers.

Du 15 au 29/06/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise I Marine Solutions ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable


Signé par : VERONIQUE VERON
DateA : 30/05/2024
QualitéA : CANAUX - SEVAD -
Responsable

Véronique VÉRON

TRAVAUX DE REMPLISSAGE DE LA VASIÈRE DE PONT REAN

Halage fermé

Merci de votre compréhension

-  Déviation
-  Halage fermé

